

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

Technique et Services en Matériels Agricoles

RNC P38191

Diplôme de niveau 5

BTS TSMA

Objectif de la formation

Ce technicien supérieur spécialisé dans l'utilisation, la maintenance et l'après-vente de matériels agricoles est capable d'identifier les besoins en matériel des exploitants agricoles pour améliorer les rendements et la qualité de la production.

Il est chargé de la gestion des matériels : leur mise à disposition, leur adaptation aux innovations technologiques et réglementaires...

Modalités Pédagogiques

- En présentiel avec :
 - Cours théorique en salle et des salles informatiques
 - Etudes de cas concrets
 - Travaux pratiques sur le site en utilisant les plateaux et ateliers techniques.
- Mise en situation professionnelle sur le site de l'employeur
- Accompagnement individuel des apprentis et suivi régulier en entreprise
- Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretiens et tests de positionnements.
- Suivi individuel par le référent parcours pour l'accompagnement de l'apprenti et l'entreprise.

Accessibilité aux personnes en situation

d'Handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel
- Présence d'une Référente Handicap à temps plein dans le centre
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Locaux adaptés

Public ciblé / Pré-requis

- Être âgé de 16 et 29 ans ou 15 ans révolus après une 3ème.
- Jeunes déclarés aptes par la Médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur, disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.

Conditions d'inscription

- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La demande d'inscription est à faire auprès du CFA.
- Capacité possible d'accueil du CFA.
- Inscription après la rentrée possible conditionnée selon l'avancée pédagogique de la formation.

Délais d'accès

- Après un baccalauréat professionnel, technologique ou général, début de la formation par apprentissage

Modalité d'Alternance

Les périodes d'alternance entre l'entreprise et le CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités en entreprises et réparties sur l'année en fonction d'un calendrier d'alternance.

Modalité de validation / Nom du certificateur

Formation diplômante délivrée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Secrétaire Apprentissage

02 48 70 77 12

cfa.cher@educagri.fr

Le Sollier CS18 18570 Le Subdray



Voie de Formation

Formation initiale par apprentissage

Durée et Rythme de la Formation

- 1ère année **655 heures** d'enseignement réparties sur 19 semaines au CFA.
- 2ème année **700 heures** d'enseignement réparties sur 20 semaines au CFA.
- Alternance régulière **2 semaines au CFA** et **2 semaines en entreprise**

Nos Atouts

- Site sur 250 hectares.
- Exploitation agricole polyculture/élevage
- Equipement des ateliers et en aménagements paysagers.
- Equipe constituée de formateurs issus du milieu professionnel
- Réseau d'entreprises partenaires
- L'accompagnement individualisé de chaque apprenti
- Certifié QUALIOPI et QualiFormAgri

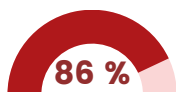
Information sur la rémunération de l'Apprenti(e)

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC au 1er Janvier 2024 selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux)

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	% du smic
Première Année de contrat d'apprentissage	moins de 18 ans	27 %
	18 à 20 ans	43 %
	21 à 25 ans	53 %
Deuxième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	39 %
	18 à 20 ans	51 %
	21 à 25 ans	61 %
Troisième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	55 %
	18 à 20 ans	67 %
	21 à 25 ans	78 %

Indicateurs (Session 2023)

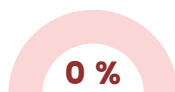
Taux de réussite aux examens*



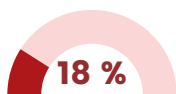
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois



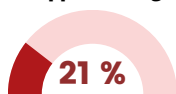
Taux de poursuite d'études



Taux d'interruption en cours de formation



Taux de rupture des contrats d'apprentissage



Taux d'appréciation



* en relation avec le taux de présentation à l'examen

Contenus Principaux de la formation

Unités d'enseignement général

U1 : Culture générale et expression

U2 : Anglais

U31 : Mathématiques

Unités d'enseignement professionnel

E32 : Physique-Chimie

U52 : Analyse juridique, économique et managériale.

U51 : Analyse agro-technique

U51 : Modélisation

E4 : Technologie intervention

U61 : PSE

U62 : maintenance/après vente

U61-U62 : Rapport-projet

Les modalités d'évaluation des objectifs

L'atteinte de ces capacités est vérifiée par 13 épreuves obligatoires.

5 sont organisées en épreuve ponctuelle terminale (EPT), les autres sont organisées en contrôles en cours de formation (CCF).

Modalités d'Adaptation

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon les résultats des positionnements ou de la Validation des Acquis Académique.
- Prise en compte des besoins spécifiques
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce.

Principaux débouchés

- Technicien d'après-vente
- Chef d'équipe
- Responsable d'atelier...

Suites de parcours possibles

Une poursuite d'études est envisageable en licence professionnelle ou école d'ingénieur.

Coût de la formation

7 560 € au 15 Octobre 2023

Pris en charge à 100% par les OPCO de l'entreprise.

Date d'enregistrement de la certification

01-09-2023